

SCRABBLE CLUB NIORTAIS

16 rue de l'Aérodrome 79000 NIORT – Tél : 05 79 70 12 11

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2015

Le 30 juin 2015 à 20 heures, l'assemblée générale ordinaire de l'association SCRABBLE CLUB NIORTAIS s'est tenue dans les locaux du Centre Socio-Culturel de Niort-Souché au 3 rue de l'Aérodrome sous la présidence de Madame Annie Berthoux.

Les 24 membres à jour de leur cotisation ont été convoqués par courrier simple ou par mail. La feuille de présence est émarginée par les 9 personnes présentes. 10 mandats ont été donnés. Donc 19 personnes sont présentes ou représentées.

La présidente ouvre la séance et après un mot de bienvenue, demande d'ajouter un point 5 à l'ordre du jour «Aides accordées par le club » qui avait été mis l'année dernière et qu'elle a oublié cette année.

Cette demande étant approuvée par vote à l'unanimité, la présidente aborde les points inscrits à l'ordre du jour :

1. Rapport d'activité de l'exercice écoulé,

Cette année, le club comprend 24 adhérents adultes contre 26 l'an dernier. 3 licences découverte (contre 2 l'année précédente) ont été souscrites (nouveaux adhérents adultes).

Le club s'est réuni chaque mardi à 20 h et chaque vendredi à 14h. (Sauf pendant les vacances scolaires et au mois de juillet 2014, où le club n'a fonctionné que le mardi). Le club a été fermé en août 2014. Il y a eu 72 séances contre 78 l'an dernier, aucune séance n'ayant lieu pendant le mois de juillet 2015, et aucune séance n'a eu lieu pendant les vacances de Noël.

Le club a organisé au cours de l'année 2014-2015:

- Le Simultané Verdiam (29/11/2014 – 25 joueurs – CSC Souché) : épreuve qui peut être jouée par tous les plus de 62 ans quelle que soit leur série. L'épreuve s'est réalisée dans de bonnes conditions, la capacité envisagée au départ était de 30 joueurs.
- La partie « Restos du cœur » (07/02/2015 – 16 joueurs – CSC Souché) : cette épreuve était destinée à recueillir des fonds pour l'association « Restos du cœur ». Nous avons fixé un minimum à 5 € pour la participation de chaque joueur. Les arbitres et les ramasseurs pouvaient également faire un don. Celui-ci pouvait être déductible fiscalement sur demande. Nous avons récolté 250 € au niveau du club, ce qui représente 12,50 € par personne en comptant les arbitres et les ramasseurs.

BC

1
JC

- le sixième Tournoi Homologable en 2 parties du club (30 mai 2015 – 97 joueurs – Pavillon des Colloques au Parc des Expositions de Noron), contre 74 joueurs l'année précédente. Le succès a été plus important que l'année précédente, sans doute en raison de la suppression du Tournoi de Pouzauges cette année. C'est une réussite pour les joueurs qui ont fait part de leur satisfaction.
- les Simultanés Permanents et de France du 12 septembre 2014 au 26 juin 2015 ont rassemblé au total 88 joueurs (contre 116 l'an dernier), ce qui représente 9,78 joueurs par partie (contre 8,28 joueurs l'an dernier). La diminution du nombre total de joueurs vient du fait que nous n'avons organisé que 9 SP contre 14 l'année précédente. Les joueurs du club (56 joueurs contre 79 l'an dernier) représentent 63 % (contre 68 % l'an dernier) du total.

Cette année le calendrier d'arbitrage n'a pas été reconduit. L'arbitrage s'est fait sur la base du volontariat.

Du 3 septembre 2014 au 26 juin 2015: 72 parties ont été jouées.

La répartition par arbitre est la suivante : Anne-Marie F (8), Josette C (2), Lucette (4), Pascal (4), Catherine (8), Maumaurd (1), Stéphane (12), Annie (24), Michèle (3).

Il faudrait que chaque arbitre fasse au moins 9 fois dans l'année l'arbitrage pour assurer un meilleur équilibre.

Une formation à l'arbitrage sera dispensée par le Comité après l'AG du 12 septembre aux volontaires.

Le repas du club a eu lieu le vendredi 5 décembre 2014, au restaurant « Le Plaisir des Sens ». C'est un moment toujours très apprécié.

Le site internet créé en février 2012 a été régulièrement mis à jour. Il est gratuit. On y accède par l'adresse suivante : www.scn79.jimdo.fr

L'Assemblée générale approuve le rapport d'activité tel qu'il lui a été présenté. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

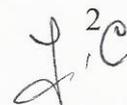
2. Rapport financier de l'exercice écoulé,

En annexe est jointe la balance des comptes.

La présidente commente les comptes de l'exercice 2014-2015.

Les points les plus marquants de cet exercice sont les suivants :

- Nous avons augmenté le prix de la licence (de 6 € par personne) en raison de l'augmentation du loyer du CSC Souché (de 60 à 200 €) et ajouté une nouvelle catégorie de personnes pour le tarif : « Adulte demandeur d'emploi ». Comme il y a moins d'adhérents, le montant des licences baisse (au crédit et au débit) et c'est le poste Carte Club qui augmente.
- Nous avons commandé les nouveaux dictionnaires ODS7 (20 exemplaires), dont 1 pour le club, c'est ce qui fait progresser le poste « Matériel » au débit et au crédit.
- Nous avons acheté un vidéo projecteur (500 €) qui pourra nous servir pour les tournois et les entraînements. Cela fait augmenter le poste « matériel » au débit.

- Le poste « Tournois » a augmenté au débit car tous les frais liés à l'organisation du tournoi du 30 mai (réception et cadeaux) ont été inclus dans ce poste.
- la subvention de la Mairie a diminué et s'est élevée à 460 € au lieu de 480 €.
- Pour le Tournoi du Lambon, nous n'avons pas obtenu la gratuité de la salle cette année, en raison de l'état des finances de la municipalité.

Le résultat est de – 231,81 €. (contre + 117,92 € l'an dernier)

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport financier présenté par la Présidente, approuve les comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Fixation des cotisations

L'Assemblée générale avait fixé pour l'année 2014-2015 les montants de cotisations suivants :

- Adulte déjà affilié : 53 €
- Adulte (1^{ère} année) : 43 € (licence découverte)
- Adulte demandeur d'emploi : 40 €
- Jeunes < 25 ans : 33 €
- Jeunes < 18 ans : 28 €

Il est demandé aux participants de s'exprimer sur une éventuelle augmentation des cotisations des adhérents.

Après discussion, il est décidé :

- De ne pas augmenter les cotisations actuelles
- De rajouter une catégorie de personnes pour augmenter le nombre de participants le mardi soir, en attirant des joueurs déjà licenciés dans d'autres clubs.

Compte-tenu de ces éléments, l'Assemblée générale propose les cotisations suivantes pour l'année 2015-2016.

- Adulte déjà affilié : 53 €
- Adulte (1^{ère} année) : 43 € (licence découverte)
- Adulte demandeur d'emploi : 40 €
- Jeune < 25 ans : 33 €
- Jeune < 18 ans : 28 €
- Licencié autre club participant le mardi soir : 13 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



4. Calendrier prévisionnel des manifestations :

Pour poursuivre ce qui a été commencé depuis avril dernier, des parties originales seront proposées chaque premier mardi du mois et seront ouvertes à d'autres joueurs du département, afin d'avoir un nombre correct de joueurs.

Après discussion, il sera également institué une partie en Semi-Rapides un mardi tous les 2 mois : 13 octobre 2015, 15 décembre 2015, 9 février 2016, 5 avril 2016, 14 juin 2016.

Les Simultanés Permanents seront au nombre de 11 au lieu de 9.

Les dates proposées sont les suivantes :

Mardi 22 septembre 2015 : 1 partie à 20 h

Vendredi 9 octobre 2015 : 1 partie à 14 h

Mardi 17 novembre 2015 : 1 partie à 20 h

Vendredi 11 décembre 2015 : 1 partie à 14 h

Mardi 19 janvier 2016 : 1 partie à 20 h

Vendredi 5 février 2016 : 1 partie à 14 h

Mardi 15 mars 2016 : 1 partie à 20 h

Vendredi 1er avril 2016 : 1 partie à 14 h

Mardi 17 mai 2016 : 1 partie à 20 h

Vendredi 24 juin 2016 : 2 parties à 14 h et 16 h 30

La présidente vérifiera auprès du CSC Souché s'il n'y a pas de problème avec les réunions programmées par la Mairie.

Le Tournoi homologable en 2 parties sera reconduit compte-tenu de son succès. Dénommé Tournoi du Lambon, il aura lieu le **samedi 21 mai 2016** à Noron, au pavillon des Colloques.

Après discussion, il sera programmé un tournoi en Semi-rapides et 3 parties le **dimanche 22 mai** suivi d'un grand prix.

Le club se proposera pour organiser à nouveau le Simultané National Vermeils-Diamants le **samedi 28 novembre 2015 au CSC Souché avec un nombre limité de places (30)**. La confirmation interviendra après l'Assemblée Générale du Comité devant avoir lieu le samedi 12 septembre 2015.

Il sera également demandé de l'aide (1 personne) pour l'organisation du Blitz le **samedi 5 décembre 2015**.

La Présidente demande à tous les adhérents de réserver sur leurs agendas les 2 dates très importantes pour le club, **samedi 28 novembre 2015 et le week-end du 21 mai et 22 mai 2016**.



5. Aides accordées par le club

Phase 2 du Championnat de France :

Organisation du déplacement par co-voiturage pour les personnes sélectionnées et remboursement du conducteur sur la base de 0,20 € par km ou de la personne transportée.

Prise en charge du paiement de l'inscription pour les personnes sélectionnées par la Phase 1.

Phase 3 du Championnat de France : prise en charge du paiement de l'inscription des joueurs qualifiés et organisation du déplacement par co-voiturage pour les personnes sélectionnées et remboursement du conducteur sur la base de 0,20 € par km ou de la personne transportée.

Finale du Championnat de France : prise en charge du paiement de l'inscription des joueurs qualifiés.

Arbitres : En terme de matériel, il faudra équiper le club des logiciels nécessaires pour le nouvel ODS7. Après discussion, il est décidé de mettre à disposition des arbitres utilisant leur ordinateur personnel le nouveau dongle. En cas de départ du club, celui-ci devra être restitué par son utilisateur. Le club fera donc l'acquisition de 6 ou 7 nouveaux dongles.

Ces aides sont adoptées à l'unanimité.

6. Questions diverses

- Le RDV de la rentrée a été fixé au mardi 1er septembre 2015. Au mois de juillet, il n'y aura aucune séance de scrabble. L'année se termine avec l'AG.
- Le repas avec les conjoints sera reconduit au mois d'octobre ou novembre. Patrick prend en charge l'organisation et déterminera le moment le plus approprié (vendredi soir ou dimanche midi) en fonction du nombre de participants potentiels.
- Le nombre de participants étant trop faible pendant les vacances scolaires, il n'y aura plus de séances de scrabble pendant ces périodes-là.
- Le problème du renouvellement des actifs du mardi soir se pose. Il faut essayer de faire connaître le club par tous les moyens. Une piste pourrait être de publier des parties de scrabble dans La Nouvelle république.

Il n'y a plus de question. La séance est déclarée close.

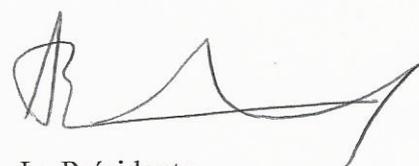
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour faire tous dépôts et publication prescrits par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Niort, le 1^{er} juillet 2015



La Vice-Présidente
Josette CHAUVET



La Présidente
Annie BERTHOUX